

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/216
22 novembre 2000

(00-4974)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

PROHIBITION APPLIQUÉE PAR LE MEXIQUE À L'IMPORTATION DE RIZ USINÉ THAÏLANDAIS

Déclaration faite par la Thaïlande à la réunion des 8 et 9 novembre 2000

1. Cette question a été soulevée pour la première fois par la Thaïlande devant ce Comité en octobre 1997. Trois années se sont écoulées et nous avons déployé le maximum d'efforts au niveau multilatéral et bilatéral pour trouver une solution, mais *aucun progrès n'a été accompli*.
2. La question a parfois été sur le point d'être résolue, mais à ce jour elle ne l'est toujours pas et je dois vous dire que je suis très déçu.
3. Nous avons été informés que le Sous-Comité phytosanitaire mexicain devait se réunir en juillet dernier, puis une nouvelle fois en août, afin d'examiner les observations formulées au sujet de la proposition visant à éliminer la prohibition appliquée à l'importation de riz thaïlandais et d'y répondre. Toutefois, à ce jour, *l'état exact de la question ne nous a pas été communiqué*.
4. Mon pays désire vivement savoir où en est la question *car celle-ci revêt une grande importance pour la Thaïlande*. Ma délégation serait très reconnaissante à la délégation mexicaine de bien vouloir lui faire savoir, à la présente réunion, où en est exactement la question, notamment en ce qui concerne la date prévue pour l'amendement de la norme officielle mexicaine NOM-028-FITO-1995.
